



**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 17 JUI 2011
RELATIVE AUX ELECTIONS SENATORIALES**

1°) Désignation des délégués et des délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 25 septembre 2011.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

En préambule, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il s'agit ici d'une séance exceptionnelle dont l'objet est d'élire les délégués et les délégués suppléants pour l'élection des sénateurs. Il explique en effet que selon la loi et sauf cas particuliers, la ville de Sèvres dispose, de par sa taille, de 35 délégués de droit correspondant aux 35 membres du conseil. Le Conseil municipal doit donc désormais désigner 9 suppléants, dans l'hypothèse où un ou plusieurs conseillers seraient empêchés de remplir leur devoir. Il tient toutefois à préciser que les absences et empêchements sont strictement contrôlés et qu'il faut justifier de circonstances particulières sous peine d'amende.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire prend ensuite la parole.

Il explique que le conseil municipal doit tout d'abord constituer le bureau électoral qui, en application de l'article R133 du code électoral, se compose du Maire qui le préside, des deux conseillers municipaux les plus âgés, des deux conseillers municipaux les plus jeunes, le secrétaire de séance participant au bureau, sans voix délibérative.

Il s'agit donc, au vu de la liste, pour les conseillers municipaux les plus âgés, de Madame Sarinelli et de Monsieur Barrier ; et pour les deux conseillers les plus jeunes, en l'absence de Monsieur Benhyahia, de Monsieur Tabit et de Madame Letellier. Le bureau est ainsi constitué. Le secrétaire de séance participe donc au bureau sans voix délibérative, ainsi que naturellement, pour tout problème administratif, le directeur général des services, comme pour tout autre bureau électoral.

Ceci posé, Monsieur le Maire rappelle ensuite les règles de l'élection des délégués suppléants : la ville dispose de 9 délégués suppléants qui doivent être élus parmi les électeurs de la commune, les candidats peuvent se présenter sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués suppléants à élire ou sur une liste incomplète. Tout conseiller ou groupe de conseillers peut présenter une liste de candidats, les délégués suppléants sont élus sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Trois listes de candidats ont été reçues dans les temps. Monsieur le Maire précise que l'ordre de la liste est important parce que les vacances sont pourvues dans cet ordre.

Les listes reçues sont les suivantes :

- la liste présentée par le groupe de la majorité municipale : Monsieur Frédéric BRIGAUD, Madame Florence DA SILVA, Monsieur Arnaud MARCHIVIE, Madame Nathalie BOISSIN, Monsieur Michel CHOQUET, Madame Christine ROUMENS, épouse RAJCA, Monsieur Olivier LEÇON, Madame Marie-Josée ROSE épouse MALICE et Monsieur François CHAVATTE.
- la liste présentée par le groupe du Modem, qui comporte trois noms : Monsieur Michel RENARD, Monsieur Marc MAUVAIS et Monsieur Luc BERLAND
- la liste présentée par le groupe « Europe écologie les verts », le groupe socialiste et Laurence-Emma ROSSI, Conseillère Municipale, avec deux noms : Madame Danielle TEYSSIER-VERMOT et Madame Anne-Marie FALCON de LONGEVIALLE.

Monsieur le Maire explique le déroulé du scrutin proprement dit : à l'appel de son nom, chaque conseiller déposera lui-même l'enveloppe (ou un bulletin suffisamment plié pour conserver le secret du vote) dans la coupe qui circulera. Les conseillers qui ont un mandat doivent déposer le bulletin du mandant à l'appel de celui-ci.

Le secrétaire de séance, Monsieur Fortin, procède ensuite à l'appel des conseillers pour qu'ils procèdent au vote. A l'issue du vote, Monsieur le Maire reprend la parole et annonce les résultats sur les 35 votes exprimés :

- la liste du groupe de la majorité municipale a obtenu 27 voix,
- la liste du groupe « Europe Ecologie les Verts », du groupe socialiste et Laurence-Emma ROSSI a obtenu 6 voix,
- la liste du Modem a obtenu 2 voix.

Compte-tenu de l'attribution des sièges à la plus forte moyenne, **sont proclamés élus :**

M. BRIGAUD, Mme DA SILVA, M. MARCHIVIE, Mme BOISSIN, M. CHOQUET, Mme ROUMENS, épouse RAJCA, M. LEÇON et Mme ROSE, épouse MALICE et Mme TEYSSIER-VERMOT.

Les suppléants recevront notification de leur désignation ; ils disposeront d'un délai très court pour confirmer qu'ils acceptent.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire précise que chaque délégué de droit présent doit nommer la liste sur laquelle sera désigné le suppléant qui, en cas d'empêchement, le remplacera. Il ajoute qu'un conseiller peut refuser de déclarer son choix ; cela signifie alors qu'il ne sera pas remplacé. Cette liste est lue par Monsieur Ludger et chaque conseiller est invité à signer le procès-verbal avant qu'il soit transmis à la préfecture. Les conseillers absents seront prévenus par ailleurs, le pouvoir qui a été donné par eux ne portant pas sur la désignation du suppléant.

Monsieur le Maire précise, enfin, qu'étant déjà électeur en tant que conseiller général, il a désigné Monsieur Ricalens pour le remplacer en tant que délégué de droit.

Monsieur Ludger procède ensuite à l'appel des conseillers présents, afin qu'ils puissent aller signer le procès-verbal général de la séance.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire rappelle que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 25 septembre au matin, à Nanterre, et durent la matinée.

La séance est levée à 20 h 30.

*Compte-rendu analytique approuvé à l'unanimité
en séance du Conseil municipal du 20 octobre 2011.*



**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2011**

1°) Approbation du compte-rendu analytique de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2011.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

Le compte-rendu n'appelant pas d'observation, il est approuvé à l'unanimité.

2°) Budget communal – Approbation du compte administratif de l'exercice 2010.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Detolle.

En préambule de son intervention, Monsieur Detolle remercie les services financiers pour la qualité du rapport financier qui a été transmis aux conseillers et dont la très grande clarté a permis à chacun de procéder à une lecture fine de l'exécution des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissements.

Compte tenu de la qualité de ce document, il ne soulignera que les éléments les plus marquants du compte administratif 2010. En premier lieu, pour la section de fonctionnement, l'épargne brute et nette constitue un premier enseignement qui permet d'apprécier la bonne situation des finances de la ville. En effet, le taux d'épargne brut (13,7%), c'est-à-dire le résultat épargne brute divisé par les recettes réelles de fonctionnement, est très sensiblement supérieur à la moyenne des villes de même taille, et légèrement supérieur au taux moyen des communes du département qui est à 12,9 %.

En second point, on observe la confirmation du niveau exceptionnel des dépenses réelles d'investissement (9 700 000 €), à rapprocher de la moyenne de 7 000 000 € sur la période de 2001 à 2010. Il rappelle que ces investissements ont été financés pour un peu plus de la moitié par recours à l'emprunt, notamment du fait de la nature longue des investissements réalisés.

Concernant le résultat net de l'exercice 2010, c'est-à-dire le résultat de l'exécution budgétaire de l'exercice en tenant compte des restes à réaliser des sections de fonctionnement et d'investissements, il s'élève à 1 193 000 € et reste dans la lignée des exercices antérieurs et même légèrement supérieur.

Par ailleurs, ce compte administratif permet d'apprécier les taux de réalisation en recettes et en dépenses, qui figurent en détail dans le rapport. Il souligne à ce sujet le léger fléchissement du taux de réalisation des dépenses d'investissements par rapport à celui de 2009, qui s'explique principalement par une réception tardive de factures, après le 31 décembre 2010 et dont le mandatement n'a eu lieu que début 2011 sur des crédits reportés. C'est le cas notamment pour les frais d'études et de logiciels ainsi que pour le poste acquisition.

À l'inverse, le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est supérieur à 100% aux prévisions ce qui s'explique tout simplement par la difficulté de prévision des postes concernés : la taxe additionnelle aux mutations onéreuses, le fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle ou encore des recettes exceptionnelles comme les indemnités d'assurances relatives au gymnase des Cent Gardes.

Le cinquième et dernier point concerne la structure de la dette au 31 décembre 2010 : la répartition est de 78% à taux fixes et 22% à taux variables, sachant que cette répartition peut évoluer du fait même de la nature de chaque contrat d'emprunt. Le taux moyen de la dette, lui, est inférieur à 2009 (3,41 en 2010 contre 3,54 en 2009) et se situe légèrement en-deça des références nationales.

M. le Maire donne ensuite la parole à Mademoiselle Candelier.

Mademoiselle Candelier commence par s'associer aux remerciements de Monsieur Detolle aux services municipaux pour la clarté des documents budgétaires transmis, en règle générale d'ailleurs, et plus spécialement pour ce compte administratif.

Le compte administratif est toujours un document intéressant puisqu'il rend compte de l'exécution budgétaire mais également parce qu'il permet de comparer les prévisions initiales avec la réalité. Or, au risque de paraître désagréable, Mademoiselle Candelier rappelle que l'année 2010 a été marquée par une augmentation de 2,4% des taux d'impôts locaux, succédant à une précédente augmentation de 9%. Ceci a permis une recette supplémentaire de 610 000 euros, qu'il est intéressant de comparer aux 512 000 euros de manque à gagner sur la ligne des dotations de l'Etat. Ce sont donc bien les contribuables sévriens, via les impôts, qui ont compensé le désengagement continu de l'Etat auprès des collectivités territoriales.

Par ailleurs, elle remarque que comme chaque année, finalement et malgré la crise, la taxe sur les droits de mutation est toujours exceptionnelle, puisque pour 2010, elle est supérieure à 62% au budget prévisionnel ! Elle remarque donc que le traditionnel pessimisme des services financiers concernant le rapport de cette taxe lors des préparations budgétaires, s'évapore brusquement dès que l'augmentation des impôts locaux a été votée.

Tout cela, allié à une baisse des charges du personnel et des frais de fonctionnement, permet donc de dégager un excédent de presque 1 200 000 €, soit deux fois le rapport supplémentaire des hausses fiscales.

Concernant la réalisation des différents chapitres, comme l'année précédente, elle attire l'attention sur le très faible taux de réalisation des études et se demande s'il ne serait pas plus simple d'annoncer dès le budget prévisionnel, qu'il n'y aura pas beaucoup d'études, au risque évidemment de nuire à certains investissements pourtant urgents. Elle pense notamment à l'entretien du patrimoine communal, d'autant que le poste travaux, avec seulement 64% de réalisation, paraît à nouveau bien faible au regard des besoins de rénovation existants.

Enfin, Mademoiselle Candelier souhaitait savoir si les services fiscaux avaient déjà communiqué à la Ville les bases 2011 et, dans l'affirmative, si cette information pouvait leur être communiquée.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Blandin.

Pour sa part, Monsieur Blandin a également noté avec intérêt l'évolution de l'épargne brute qui passe de 2,84 en 2008 à 4,23 en 2010 et il partage le constat émis par Mademoiselle Candelier, à savoir que cette augmentation est strictement équivalente à l'augmentation des impôts locaux sur les deux derniers exercices. De ce fait, on peut se demander si, compte tenu de prévisions relativement pessimistes sur la TAMO, l'augmentation d'impôts n'aurait pu être évitée ou tout du moins allégée, avec des prévisions un peu plus réalistes.

Par ailleurs, il voulait souligner l'augmentation, lente mais régulière, du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, passé de 82,05 en 2005 à 83,50 en 2010. Si le Maire est le premier à se féliciter de rester relativement modéré en terme de mobilisation du potentiel fiscal, Monsieur Blandin lui rappelle qu'il faudra bien, à un moment donné, fixer un pourcentage maximum.

Enfin, s'il s'associe bien entendu aux remerciements adressés à l'équipe des finances pour l'excellent document qui est transmis, il pense qu'il manque un élément d'analyse dans ce document, concernant l'impact budgétaire du transfert de compétences en faveur de GPSO, par le biais notamment de certaines statistiques à périmètre constant. À titre d'exemple, il lui paraît abusif de dire que la masse salariale de la mairie est non seulement contenue mais qu'elle diminue, alors qu'une grande partie de la diminution constatée sur les charges de personnel provient des transferts de charges sur GPSO. Or ce taux de réalisation des charges de personnel de 95,91% ne correspond pas au périmètre qui avait été voté à l'occasion du budget. Monsieur Blandin demande donc que soient désormais incluses dans le bilan financier, à la fois les charges et les recettes qui ont été transférées à GPSO.

Avant de laisser la parole à Monsieur Detolle pour répondre précisément à ces deux interventions, Monsieur le Maire répond à Mademoiselle Candelier, concernant sa demande sur la communication des bases 2011, que les services fiscaux n'ont toujours pas donné des bases définitives. Malheureusement, compte tenu de la complexité des réformes fiscales, la date a été constamment reportée et visiblement ce serait maintenant vers la fin de l'été que l'information pourrait être communiquée.

Concernant la fiscalité, Monsieur Detolle tient à préciser que s'il y a eu une augmentation d'impôts les deux dernières années, comme on aime à le rappeler régulièrement, il n'y avait eu aucune augmentation les quatre années précédentes. Ce détail qui est régulièrement omis, permet pourtant de relativiser les choses.

Au sujet de la TAMO et du pessimisme reproché, il rappelle que le montant perçu en 2009 était de 1 190 000 €, au lieu des 1 200 000 €. Naturellement c'était sans compter sur la reprise économique mais qui pouvait la prédire ? Il est toujours plus facile de prédire les choses lorsqu'elles se sont déjà réalisées. Pour 2011, on a voté 1 750 000 € au budget primitif, on espère les atteindre mais cela reste une prévision. Le résultat peut varier dans un sens et dans l'autre, c'est le propre des prévisions. Il fait remarquer qu'à chaque budget, l'opposition fait la critique de la non pertinence du chiffre voté, c'est certes de bonne guerre mais il lui paraît difficile de faire des prévisions plus exactes sur un produit aussi volatil.

Au sujet du faible taux de réalisation des études, il en a déjà donné une première explication, qui figure d'ailleurs dans le rapport. Le faible pourcentage ne signifie pas qu'il n'y a pas eu d'études ou qu'elles n'ont pas été faites mais un certain

nombre de factures sont parvenues postérieurement au 31 décembre et ne peuvent donc pas rentrer dans le calcul du pourcentage. Mais ces études ont bien été réalisées et payées dans les premières semaines de 2011 sur les crédits reportés.

De la même façon, concernant les travaux, il précise que le taux de 64 % représente le taux de réalisation par rapport au budget voté. Or en matière d'investissements, 2010 a été une année exceptionnelle puisqu'il y avait 9 700 000 € de budgété. De plus, là aussi plusieurs factures, notamment pour Croix Bosset, ne sont parvenues qu'en janvier aux services et ont donc été mandatées sur les crédits reportés, mais les travaux ont bien été réalisés, puisque l'établissement est ouvert.

Concernant le transfert de recettes de la communauté d'agglomérations, Monsieur Detolle avoue ne pas comprendre la remarque. Les transferts de recettes ont eu lieu à un moment donné, ils ont résulté de la négociation et des calculs de la CLECT, la Commission locale d'évaluation des charges transférées. La seule recette transférée concerne la taxe professionnelle. Le reste, c'est le résultat de compensation entre les charges et les produits, les explications résident dans le rapport de la dernière CLECT.

Pour les charges de personnel, il est inexact de dire que les seuls efforts consistent en fait par les personnels transférés à la communauté, notamment au conservatoire. Il rappelle en effet que quatre postes de catégorie A n'ont pas été remplacés. Il souligne d'ailleurs une stabilité assez remarquable des dépenses de personnels et ajoute que les charges de personnels ne peuvent pas être traitées sans être rapportées à ce qui se passe dans l'année considérée.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Detolle pour ses réponses et renouvelle lui aussi ses remerciements aux services financiers. Il ajoute qu'il n'est pas du tout sensible au reproche d'avoir sous-estimé d'éventuelles recettes sur la TAMO. Il fait d'ailleurs remarquer que le Conseil Général du Val-de-Marne a vu son budget annulé par la Chambre Régionale des Comptes parce qu'il avait prévu 82 000 000 € de recettes venant de l'Etat qui n'avaient aucune chance de se réaliser. Il se félicite qu'on ne tombe pas ici dans ces excès.

À l'issue du débat, et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la pièce et laisse la présidence de la salle à M. BARRIER, Premier Adjoint.

M. BARRIER met le rapport aux voix.

Le Compte administratif 2010 est approuvé à l'unanimité avec 6 abstentions : Mme CYROT, M. DURDUX, M. BLANDIN, Mme ROSSI, M. BLANCHARD et Mlle CANDELIER.

3°) Budget communal – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2010 dressé par le Trésorier principal.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Detolle pour rapporter sur cette question.

Monsieur Detolle explique qu'il s'agit ici d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2010, qui a été dressé et fourni par le Trésorier principal. En approuvant le compte de gestion, l'assemblée constate la conformité aux résultats de l'exécution budgétaire, hors restes à réaliser tels qu'ils figurent au compte administratif qui vient d'être adopté et dressé par le Maire ordonnateur.

Le rapport n'appelant aucune remarque, le projet de délibération est ensuite mis aux voix.

Le projet est adopté à l'unanimité.

4°) Budget communal – Affectation du résultat de fonctionnement du budget communal de l'exercice 2010.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE.

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Detolle qui propose que le résultat excédentaire de 1 193 714,05 euros, constaté au compte administratif, soit affecté en report à nouveau au budget supplémentaire 2011.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Blandin qui rappelle que lors du débat sur le budget, plusieurs groupes, et notamment le groupe du Modem, avaient proposé que cet excédent soit retransformé en une baisse d'impôt. Le groupe des Verts avait demandé à ce qu'un budget spécial d'investissement soit fait sur notamment tout ce qui concerne les économies d'énergie et les travaux afférents sur les bâtiments publics de la commune. Le groupe socialiste, enfin, avait, pour sa part, fait une proposition qui était un peu un mixte entre les deux.

La majorité municipale a finalement choisi finalement de l'affecter au désendettement. De ce fait, et compte tenu du vote qui avait été émis sur le budget, le groupe socialiste annonce qu'il votera contre cette affectation.

Monsieur le Maire met ensuite la délibération aux voix.

Le projet de délibération est adopté à la majorité, avec 6 votes contre : Mme CYROT, M. DURDUX, M. BLANDIN, Mme ROSSI, M. BLANCHARD et Mlle CANDELIER.

5°) SEMI-SEVRES. Rapport annuel au Conseil Municipal sur la situation de la société en 2009.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique que la délibération a pour objet de présenter le rapport annuel sur la situation de la SEMI en 2009. Il propose d'approuver le rapport et de donner quitus aux représentants de la commune.

Monsieur Giafferi prend la parole et explique qu'il a écouté à ce sujet avec beaucoup d'attention les deux représentants de la SEMI SEVRES présents en commission des finances, commission à laquelle il a noté d'ailleurs le peu d'élus présents. Il souligne que Monsieur Detolle, en qualité de président de la commission, leur a donné le temps nécessaire pour avoir des réponses très utiles aux questions inspirées par la présentation faite à cette occasion et l'en remercie.

De manière globale, le groupe Modem approuve le rapport de gestion de la société pour l'année 2009.

Monsieur Giafferi a bien noté que la SEMI SEVRES étudiait avec l'aide de juristes compétents l'opportunité d'abandonner des conventions de dévolution signées, il y a près de vingt ans entre la ville et la SEMI. Cela permettrait ainsi à la société de ne plus être contrainte d'abandonner sous conditions évidemment, 25% de son patrimoine à la ville au terme des 60 ans de partenariat déjà effectif depuis presque 20 ans.

Si aucune décision concernant l'abandon de ces conventions n'a encore été prise à ce jour, le Modem attire l'attention du conseil municipal sur ce point et dit toute l'attention qu'il portera sur ce sujet dans les mois à venir.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Durdux.

Monsieur Durdux souhaite, sur ce rapport, souligner deux points.

Le premier concerne un changement de méthode comptable intervenu en 2009 et qui est dû principalement à l'interprétation qu'a fait la SEMI sur l'impact sur les comptes des conventions de dévolution dont a parlé Monsieur Giafferi. Il ne rentre pas dans les détails comptables qui résultent de cette nouvelle interprétation mais, globalement, ce changement d'interprétation a permis de faire remonter 4 600 000 euros dans les capitaux propres de la SEMI. Ce n'est donc pas anodin, même si ça ne change pas la trésorerie, puisqu'il n'y a pas de flux financiers associés ; cela a tout de même un impact assez important sur les comptes de la SEMI.

Le second point, qui peut apparaître anodin, se situe en page 5 du rapport et concerne la situation de la trésorerie de la SEMI. Elle reste importante fin 2009, (environ 3 000 000 d'euros) malgré une baisse de 365 000 euros en 2009. Compte tenu du fait qu'il y aura une baisse un petit peu plus importante sur 2010, on devrait avoir, d'ici deux ans, une baisse de trésorerie de plus de 700 000 euros, presque 800 000 € ; sans explication précise.

Cette tendance lui semble préoccupante et il avait d'ailleurs demandé lors d'un dernier conseil d'administration de la SEMI, que l'on produise des tableaux de financement qui permettent de mettre en évidence les flux de trésorerie. Il aimerait que l'on puisse en disposer.

Il rappelle d'ailleurs qu'il avait suggéré, il y a deux ans, d'instaurer une commission des finances au sein du conseil d'administration de la SEMI. Cette proposition n'avait alors pas été acceptée ; elle permettrait pourtant, selon lui, d'organiser, au sein du conseil d'administration, un travail attentif et minutieux sur les comptes de la société. Compte tenu des deux points qui viennent d'être évoqués, l'instauration de cette commission, même si elle ne revêt pas un caractère obligatoire, lui paraît quelque chose d'autant plus intéressant.

Monsieur le Maire prend ensuite la parole pour répondre aux différentes interventions.

Tout d'abord, concernant le problème des conventions de dévolution, il s'adresse à Monsieur Durdux pour expliquer qu'il ne s'agit pas d'un changement de méthode comptable ni d'une nouvelle interprétation par la SEMI. La Mission d'Inspection Interministérielle du Logement, la MILO, avait déjà expliqué depuis quelques années que les conventions de dévolution, qui étaient traditionnelles, il y a 20, 30 ou 40 ans, étaient maintenant archaïques. Elle souhaitait donc qu'on revoie la question ; aussi, sous l'impulsion et à la demande de la SEMI, des experts étudient la question. Il ne voit pas l'intérêt de rentrer davantage dans le détail, il aurait fallu le faire en commission si l'opposition avait bien voulu être là.

Sur la question d'abandonner ou non ces fameuses conventions, le résultat des études en cours le dira, mais il peut y avoir des conséquences fiscales importantes, la question est assez compliquée. Il précise à Monsieur Giafferi que cela ne signifie pas, selon lui, de façon automatique un abandon de son patrimoine. Certes, cela modifiera complètement la dévolution du patrimoine, d'autant qu'actuellement, la majorité du patrimoine de la SEMI, mais pas sa totalité, est gérée en convention de dévolution. C'est pour cela que c'est à la ville et à la SEMI d'en discuter mais on ne peut pas, à l'heure actuelle, établir de pourcentage.

Sur la question concernant la baisse de trésorerie non expliquée, il regrette de dire à Monsieur Durdux, qui a posé la question en conseil d'administration, que l'explication est très simple.

Selon la date de paiement des factures, décembre ou janvier, il y a des mouvements de trésorerie puisque les résultats de trésorerie sont donnés au 31 décembre. Si on paie les factures un peu plus tôt en décembre, cela fait moins de trésorerie au 31 décembre mais aussi moins de dettes ; si on paie les factures un peu plus tard, c'est l'inverse. Cette question doit toutefois être revue de façon un peu plus précise et il a déjà été demandé à la SEMI d'apporter les précisions nécessaires.

Enfin, quant au souhait émis par Monsieur Durdux de créer une commission des finances au sein du conseil d'administration, la question est intéressante mais malheureusement il n'est pas prouvé qu'en dehors de Monsieur Durdux, il y ait beaucoup d'administrateurs qui soient passionnés par le sujet.

Ce à quoi, Monsieur Durdux répond que c'est bien dommage. Monsieur le Maire explique que si c'est pour créer une commission où une seule personne sera présente, il vaut mieux aller voir directement le directeur de la SEMI qui apportera toutes les précisions demandées. Il est toutefois prêt à revoir la question si d'autres administrateurs le demandent.

Monsieur Durdux se permet d'insister sur la question de la trésorerie et soutient que si la SEMI communiquait, comme c'est demandé, des tableaux de financement mentionnant les différents flux financiers, la lecture serait facilitée. Il estime par ailleurs que la baisse de trésorerie lui apparaît tout de même assez significative sur deux ans et il regrette qu'il n'y ait pas eu d'explications plus claires en conseil d'administration. Les réponses obtenues lui ont, au contraire, paru confuses et contradictoires.

Selon Monsieur le Maire, il est compréhensible qu'une question posée à brûle-pourpoint en conseil d'administration sur des problèmes aussi complexes, n'ait pas automatiquement une réponse parfaitement claire. Il invite donc Monsieur Durdux à prendre rendez-vous avec le directeur de la SEMI, pour regarder les choses et avoir des explications, car il y a déjà beaucoup d'interlocuteurs qui étudient les comptes ; il s'agit donc davantage pour lui d'un problème d'explications. Il répète qu'il ne faut pas se contenter de regarder les chiffres d'une année sur l'autre au 31 décembre, mais également étudier les courbes pour voir l'évolution.

Avant de mettre la délibération aux voix, Monsieur le Maire précise qu'étant président de la SEMI, il ne participera pas au vote.

M. DURDUX étant administrateur de la SEMI, il ne participera pas non plus au vote.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité avec 5 abstentions : Mme CYROT, M. BLANDIN, Mme ROSSI, M. BLANCHARD, et Mlle CANDELIER.

6°) SEMI-SEVRES – Programme de réhabilitation et de grosses réparations du parc immobilier de la société – Bilan financier définitif des tranches de travaux 2009 et 2010.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 7 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Detolle rappelle qu'en 2007, le conseil municipal a décidé de participer au financement d'un programme de réhabilitation et de grosses réparations des

logements sociaux de la SEMI-SEVRES. Ce programme, d'une durée de 20 ans, s'étale de 2007 à 2026 et la participation financière de la Ville était fixée alors à un montant maximum de 3 600 000 euros. Cela a permis de faire bénéficier la ville d'un droit de réservation supplémentaire de 111 logements pendant la durée de 20 ans.

En octobre 2010, le Conseil municipal a approuvé les bilans définitifs des tranches annuelles 2007 et 2008 et il s'agit ici de l'approbation des bilans définitifs des tranches 2009 et 2010 et les subventions correspondantes.

Pour l'année 2009 et, compte tenu du coût définitif des travaux, le solde de la subvention qui reste à verser est de 37 606,08 euros. Le programme de l'exercice 2009, tel qu'il a été réalisé, a concerné 13 résidences et correspond à 499 logements.

En ce qui concerne l'année 2010 et, compte tenu également du coût définitif des travaux, le montant de subvention qui reste à verser par la ville à la Sémi est de 60 333,1 euros. Ce programme a concerné trois résidences et correspondait à 186 logements.

Monsieur Detolle propose donc de prendre acte du compte-rendu d'exécution et du bilan financier ainsi que du montant définitif des subventions municipales en fonction du bilan définitif de chaque tranche de travaux.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Durdux.

Celui-ci rappelle que l'avancement des travaux suit, en moyenne, le plan de marche. Il voulait toutefois indiquer que la subvention de la mairie est nettement supérieure à ce qu'elle devrait être en moyenne sur une longue période, c'est-à-dire que la subvention est consommée à un rythme plus élevé que la moyenne sur les 20 ans. Il rappelle également que jusqu'alors, très peu de choses ont été faites pour l'amélioration énergétique de bâtiments et cela reste un chantier important à faire puisque 70% du parc présente une performance énergétique dans les classes E, F et G, c'est-à-dire des performances énergétiques mauvaises à très, très mauvaises. Il va donc y avoir, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, des travaux très importants, à étudier et à engager.

À cette occasion, il indique qu'un premier diagnostic énergétique va être lancé sur une des résidences aux Postillons Bruyères. On espère donc pouvoir engager une rénovation énergétique sur cette résidence, ce qui serait l'occasion de réaliser un chantier pilote dans la ville et d'organiser une opération de communication sur les enjeux, extrêmement importants, de la rénovation énergétique.

Monsieur Durdux estime toutefois que, vu le coût élevé de la rénovation énergétique, et compte tenu de la capacité d'autofinancement de la SEMI, ce sera difficile de financer ces opérations et il faudra trouver des concours financiers à l'extérieur. Enfin, il explique qu'en commission, il avait été relevé que certaines résidences de la SEMI ne communiquaient pas très bien avec les locataires sur ses intentions de travaux, par exemple aux Bruyères. Il aimerait savoir si cette question a été vue avec la SEMI pour voir comment la communication pouvait s'améliorer.

Sur le dernier point, Monsieur le Maire répond qu'il n'a aucune trace de cela dans le compte-rendu de commission et ne peut donc pas donner de réponse particulière. La SEMI a fait des progrès en matière de communication mais cela reste perfectible.

Au sujet du rythme des subventions, c'est normal qu'il y ait eu des subventions plus fortes dans le programme qui a été approuvé par la Sémi, il y a quelques années, mais Monsieur Durdux n'était sans doute pas encore administrateur. Il avait été décidé

de faire un effort particulier dans les premières années parce qu'il y avait beaucoup de choses à faire. Normalement, il y a des programmes nouveaux qui vont apparaître.

Concernant les programmes d'économies d'énergie, il rappelle que lors du dernier conseil, deux exemples de travaux de rénovation ont été présentés, celui de Glatigny qui est un peu ancien, et l'autre derrière Gabriel Péri, qui est plus récent. On a pu voir qu'il y avait des choses intéressantes en matière d'économies d'énergie mais il est vrai que les normes vont en se durcissant et c'est effectivement un des axes d'effort de la SEMI dans les années à venir.

Monsieur Barrier prend la parole pour dire qu'un chantier d'insertion au bénéfice de la SEMI-SEVRES avait été étudié depuis un an et qu'il est en train de voir le jour. Seine Ouest Entreprise a accepté de donner une subvention complémentaire de ce qui manquait et c'est un important chantier de rénovation de cages d'escalier qui va occuper huit jeunes en contrat d'insertion et huit ex-RMI. Le chantier devrait démarrer dans les prochains mois. C'est donc à la fois un budget social et des subventions importantes à l'extérieur qui vont venir en appui à la SEMI.

Monsieur le Maire propose donc de prendre acte du compte-rendu d'exécution et du bilan des travaux des tranches 2009 et 2010 et de fixer le montant définitif de la subvention municipale.

En sa qualité de président de la SEMI-SEVRES, M. KOSCIUSKO-MORIZET ne prend pas part au vote.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

7°) Taxe communale sur la consommation finale d'électricité – Adhésion au dispositif proposé par le SIGEIF relatif aux procédures de contrôle et de perception de la taxe.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Detolle explique qu'il s'agit de proposer l'adhésion de la commune au dispositif présenté par le SIGEIF en déléguant au syndicat intercommunal le soin de procéder pour son compte au contrôle et à la perception auprès des opérateurs des déclarations des redevables de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité instituée par la loi du 7 décembre 2010. Cette loi est la transposition française d'une directive européenne restructurant le cadre communautaire de la taxation des produits énergétiques et de l'électricité.

En contrepartie de ces frais, le syndicat prélèvera 1% du produit de la taxe ; laquelle s'élève à 8 %. Il précise que les fournisseurs précédents prélevaient 2%, cela représente donc une économie.

Le rapport de Monsieur Detolle ne soulevant aucune objection, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité.

8°) Budget communal – Révision de divers tarifs municipaux à partir du 1^{er} septembre 2011.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 7 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Detolle explique qu'il est proposé par cette délibération d'actualiser de 2% en moyenne, à compter du 1^{er} septembre 2011, divers tarifs municipaux. Il précise que ceci s'applique à toutes les prestations visées dans la délibération excepté la médiathèque pour laquelle il est proposé de conserver durant l'année prochaine les tarifs actuellement en vigueur, compte tenu d'une réflexion globale en cours sur les évolutions de celle-ci et dont la tarification fait partie.

Par ailleurs, l'organisation et le développement programmés des activités de loisirs à destination des 12-17 ans dans le cadre du contrat enfance-jeunesse en cours de négociation avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine nécessitent la mise en place d'une tarification adaptée aux diverses activités proposées. Enfin, dans la mesure où l'Escale est amenée à se développer à la rentrée prochaine 2011-2012, avec entre autres la mise en place de nouveaux créneaux horaires d'ouverture rendus possibles avec la création de l'accueil jeunes à l'Escale d'une semaine d'activités supplémentaires, d'autres prestations et afin de réajuster les tarifs, il est proposé d'adopter une nouvelle grille tarifaire adaptée à ces activités telle qu'elle figure dans la délibération.

À l'issue du rapport de présentation, Madame Cyrot s'adresse à Monsieur de la Roncière concernant le développement du dispositif de bourses culturelles étendu aux élèves du conservatoire et aux élèves d'enseignements artistiques. Elle souhaite savoir si c'est là une politique délibérée de la ville d'améliorer le système de financement des enseignements.

Pour Monsieur Blanchard, si le principe de majoration de 2% des tarifs paraît normal puisque cela correspond à l'inflation, il demande des précisions concernant la politique de la ville en matière de prêts. Plus concrètement il souhaite savoir pourquoi le prêt d'un car pour conduire des élèves du collège à Drancy dans le cadre du devoir de mémoire, a été supprimé cette année.

Sur cette dernière question, Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de politique globale en la matière mais qu'il y a parfois tout simplement des problèmes de disponibilité de car. En l'occurrence, il y a probablement eu une demande qui a du être refusée pour un jour donné compte tenu d'un manque de véhicule disponible mais ce

n'est en aucun cas lié au projet en lui-même. Bien au contraire, Monsieur le Maire rappelle que la ville essaie d'encourager les activités de mémoire et notamment sur ce qui s'est passé pendant la deuxième guerre mondiale et l'occupation allemande.

Concernant la question de Madame Cyrot sur les activités d'enseignements artistiques, Monsieur de la Roncière confirme que la municipalité a souhaité généraliser l'éligibilité à des bourses pour l'ensemble des associations ou établissements proposant des cours d'enseignements artistiques sur la ville. Cela concerne au total 545 élèves complémentaires aux 1 123 actuellement existant au conservatoire, aux ateliers municipaux ou aux ateliers du SEL.

Le débat étant clos, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.

9°) Budget communal – Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « Solidarités Nouvelles Face au Chômage » et de l'association « Kick Boxing Jaguar Boxe 92 ».

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Detolle explique qu'il s'agit d'accorder deux subventions exceptionnelles, d'une part à Solidarités Nouvelles Face au Chômage d'un montant de 500 € afin de soutenir ses actions et notamment l'organisation de conférences-débats et d'autre part à l'association Kick Boxing Jaguar Boxe 92 pour un montant de 651 € pour la prise en charge de frais de stage de trois boxeurs sévriens dans une association voisine.

En complément du rapport de Monsieur Detolle, Madame Cyrot souhaite préciser que comme pour un certain nombre de débats sévriens, le film de ces débats est porté sur Internet, sur Dailymotion, une adresse qui sera envoyée en complément du dossier.

Monsieur le Maire la remercie de cette information et met la délibération aux voix.

La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité.

10°) Service de transport des personnes à mobilité réduite « Le Petit bus de Sèvres » - Révision des tarifs appliqués aux usagers et adoption du règlement du service.

Rapporteur : Monsieur SIMONNET

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 7 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Simonnet explique que le marché actuel de transport des personnes à mobilité réduite arrivant à échéance le 24 juillet prochain, un appel d'offres a été lancé pour conclure un nouveau marché pour une période de cinq ans.

Les tarifs de ce transport n'ont pas été révisés depuis le 1^{er} janvier 2009. La mise en place du PAM 92, destiné uniquement aux personnes handicapées à 80% au minimum, a eu pour conséquence de supprimer depuis 2010 la subvention d'exploitation jusque-là versée par le Stif au service du "Petit Bus" du Val de Seine, environ 30 000 euros par an. Sachant que le ticket de bus RATP vendu par carnet de dix revient à 1,20 euro ou 1,80 lorsqu'il est vendu à l'unité, il est proposé de fixer, pour le "Petit Bus de Sèvres" à compter du 25 juillet 2011, les tarifs suivants :

- 1,20 € pour le trajet intra-muros vendu par carnet de dix ou 1,80 € pour les trajets vendus à l'unité.
- 2,4 € pour le trajet extra-muros, vendus par carnet de dix ou 3,60 € pour les trajets vendus à l'unité.

Il tient à préciser, par souci de comparaison, que les tarifs du PAM 92 sont de 6,60 € pour une course inférieure ou égale à 15 kilomètres ; 9,90 € pour une course de 15 à 30 kilomètres ; 16,60 € pour une course de 30 à 50 kilomètres et 33 € pour une course supérieure à 50 kilomètres.

Enfin, la délibération propose également d'adopter le règlement de service, qui arrête pour les usagers les modalités d'exploitation, le périmètre, amplitude de services, inscriptions, réservations, annulations, réclamations, etc.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Cyrot.

En préambule, celle-ci souhaite souligner qu'elle ne voit pas de raison d'opposer, comme semble le faire la délibération, le service du PAM aux services fournis par les villes. Ce sont des services complémentaires, qui ne couvrent pas le même territoire.

Par ailleurs, elle estime que globalement, les tarifs proposés semblent corrects et bien évidemment inférieurs à ceux d'un taxi classique que seraient obligées de prendre des personnes en situation de handicap en l'absence de tels services. L'autonomie de ces personnes s'en trouve grandement facilitée, ce qui est fondamental.

D'autre part, concernant le Petit Bus de Sèvres, il serait bien évidemment très intéressant pour le public que ce tarif ne s'applique pas seulement sur Sèvres mais aussi sur GPSO.

Monsieur le Maire fait la remarque que, sans vouloir provoquer le débat, il y a tout de même quelques raisons d'opposer les deux services. Certes, ils sont en effet complémentaires mais auparavant il y avait un seul service qui existait, c'était Le Petit Bus, subventionné par le Stif, qui couvrait tous les besoins. La Région et le Stif ont imposé aux Conseils Généraux de reprendre le service du PAM, de recréer un service qui s'appelle le PAM 92 et ils ont imposé, en tant qu'organisateur des transports, que ce service ne soit destiné qu'aux personnes handicapées à 80% minimum. Certes, ils en avaient légalement le droit, mais alors qu'avant on avait un service qui satisfaisait à la fois aux besoins des personnes handicapées et aux besoins de personnes à mobilité réduite, y compris temporairement (par exemple la personne âgée qui s'est cassé une jambe et qui, pendant six mois, est handicapée), aujourd'hui le PAM ne remplit pas ces conditions et n'en a pas le droit. Or on s'est aperçu que cette catégorie d'usagers représentait environ 66%, soit les deux tiers du service. Il a donc fallu finalement garder les deux services, ce qui, globalement, coûte nettement plus cher. Il ajoute que c'est une forme de transfert de charges d'ailleurs de la Région et du Stif, aux communes et aux départements puisque la Région et le Stif ne dépensent plus rien sur ce système.

Monsieur Simonnet souhaite simplement préciser que figure un tarif « Sèvres intra-muros » et « Sèvres-Chaville, Saint-Cloud, Ville d'Avray et Vélizy », une fois par mois.

La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité.

11°) Intercommunalité – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour le Département des Hauts de Seine – Avis du Conseil Municipal.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

En préambule, Monsieur le Maire explique que c'est une conséquence de la loi de réforme des collectivités locales de décembre 2010, qui a imposé une accélération du mouvement de rationalisation de la carte intercommunale et qui impose de réduire le nombre de communautés.

Il a été demandé aux préfets de proposer, pour la fin de l'année 2011, un projet de schéma départemental de coopération intercommunale. C'est donc le préfet qui établit un projet et le soumet ensuite pour avis aux communes et EPCI, qui ont quatre mois pour se prononcer. Il y a d'ailleurs eu une réunion des maires des Hauts-de-Seine, il y a environ 2 mois pour en débattre avec lui. À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet arrête le schéma qui est révisé au final pour six ans. Il indique que les trois départements de la première couronne ont un statut un peu particulier, puisqu'à l'issue du débat parlementaire, il a été décidé que toute commune devait être membre d'un EPCI, excepté dans la première couronne où ce n'est pas une obligation. On note toutefois qu'il n'y a pas beaucoup de communes qui soient tout à fait isolées dans les Hauts-de-Seine, excepté Marnes-la-Coquette mais ça ne devrait pas durer.

Le rapport ne préconise pas beaucoup de changements dans notre secteur, si ce n'est que le projet étend le principe de la communauté d'agglomérations GPSO à la

commune de Marnes-la-Coquette, qui est demandeur, et qui doit en délibérer ce soir. Par ailleurs, le schéma envisage qu'à terme, il puisse y avoir un regroupement de GPSO avec Cœur-de-Seine, qui regroupe Garches, Saint-Cloud et Vaucresson.

La problématique réside donc désormais dans le fait qu'il y a deux demandes d'adhésion à GPSO : la demande officielle de Marnes-la-Coquette et celle de Vélizy-Villacoublay, dont le conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour demander son adhésion à GPSO. Ce serait d'ailleurs tout à fait possible puisqu'il n'y a pas de limite départementale dans ce domaine. Le préfet ne l'a pas, à ce stade, incluse dans son projet pour des raisons politiques mais il paraît normal d'appuyer cette demande puisque aussi bien GPSO que Vélizy sont demandeurs. C'est pour cette raison que la délibération propose ici d'émettre un avis défavorable au projet de schéma départemental, dans la mesure où il ne prévoit pas l'intégration de la commune de Vélizy-Villacoublay. Dans son article 2, la délibération demande la modification de ce schéma en prévoyant, d'une part, l'intégration de la commune de Marnes la Coquette et, d'autre part, de la commune de Vélizy-Villacoublay.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Blandin.

Sur la question de l'intégration de Marnes la Coquette, Monsieur Blandin pense que la question devrait être résolue rapidement, puisque le poids économique et démographique de Marnes la Coquette ne devrait pas impacter singulièrement la communauté GPSO.

Monsieur le Maire se permet de faire observer que Marnes la Coquette bénéficie d'une très forte taxe professionnelle grâce à l'Institut Pasteur, qu'il ne faut pas mésestimer, ce dont convient effectivement Monsieur Blandin.

En second lieu, concernant l'hypothèse de Cœur de Seine, Monsieur Blandin se souvient d'un débat, qui s'était tenu à la mairie de Boulogne-Billancourt à l'occasion de la présentation du SCOT. À cette époque, il avait fait la remarque que si vraiment un des axes d'équilibre devait être la Seine, il fallait dans ce cas se regrouper avec Cœur-de-Seine, il ne peut donc que souhaiter que cela se réalise au plus vite.

Concernant Vélizy-Villacoublay, cela lui paraît également judicieux tout d'abord parce que son conseil municipal en a exprimé le vœu, ce qui n'est pas négligeable mais aussi pour des raisons de continuité territoriale, bien plus évidente avec GPSO qu'avec la communauté de Versailles. Par ailleurs, Vélizy-Villacoublay permettra de prolonger la réflexion sur l'axe sud-ouest vers Saclay et le dynamisme de cette ville peut apporter à GPSO un horizon nouveau.

Il fait toutefois remarquer que, si on arrive à la finalité de ces trois regroupements, se posera alors définitivement la question de la légitimité démocratique de ces ensembles qui auraient la taille moyenne d'un demi-département français. Dans ces conditions, il faudrait très sérieusement organiser le fonctionnement de ces intercommunalités d'une façon tout à fait différente et surtout infiniment plus démocratique que ce n'est aujourd'hui. Il a eu souvent l'occasion de faire la critique en conseil communautaire que GPSO relève davantage d'une technocratie que d'un véritable projet structuré pour l'avenir.

Il est évident qu'avec une collectivité qui irait de Vanves jusqu'à Vélizy-Villacoublay, d'un côté et jusqu'à Marnes la Coquette de l'autre, les règles de

fonctionnement devront être infiniment plus harmonieuses au regard des exigences démocratiques que chacun a dans cette salle.

Avant de se prononcer sur le fond ainsi que sur les recommandations du préfet et sur l'avis proposé par le rapport, Mademoiselle Candelier, au nom de son groupe, tient à émettre quelques remarques sur la forme que prend l'achèvement de cette carte intercommunale. Le projet lui paraît avoir été mené « à la hussarde » par le gouvernement, puisqu'on doit parvenir à marche forcée à un achèvement des schémas départementaux d'ici décembre 2011, ce qui ne laisse au préfet que quelques mois pour agir. Elle regrette le manque d'information fait à destination des élus locaux et s'interroge d'ailleurs sur le nombre d'élus, de ce conseil et d'autres conseils, qui ont été clairement informés des dispositions législatives sur l'intercommunalité et notamment du rôle des Commissions Départementales de Coopération Intercommunale (CDCI). Ces commissions ont été constituées dans la précipitation puisque le décret n'est paru que peu de temps après la publication de la loi et avec des délais très courts de constitution. Quant au mode de constitution, elle s'y est intéressée particulièrement et constate que son niveau de complexité conduit au même niveau démocratique que celui dont parlait Monsieur Blandin précédemment, c'est-à-dire une exclusion quasi totale de certaines forces politiques qui sont pourtant représentées dans les conseils. Ce n'est certes pas propre aux Hauts-de-Seine, on retrouve cette situation sur toute la France, où quasiment aucun élu écologiste n'a été désigné dans les CDCI. Cette force politique a été de fait écartée de ces lieux de réflexion, alors qu'elle a pourtant toujours eu beaucoup d'intérêt pour le sujet intercommunal.

Elle constate par ailleurs, alors que l'intercommunalité est quand même un sujet majeur, que le processus de regroupement échappe complètement aux concitoyens, puisqu'il n'est pas prévu d'entendre, ou de consulter ceux-ci sur le futur périmètre de l'ensemble.

Au-delà de ces remarques de forme, elle en vient plus précisément à la question de Vélizy. Après avoir lu avec beaucoup d'attention différents documents mis à la disposition des élus municipaux de Vélizy, notamment concernant ce vœu d'adhésion à GPSO elle trouve que ces projets d'adhésion à GPSO ou à Versailles Grand Parc s'apparentent presque à une négociation commerciale où Vélizy, finalement, se marierait avec le plus offrant ou en tout cas, avec celui qui, économiquement lui sera le plus favorable.

Il est évident que Sèvres et GPSO ont des frontières communes avec Vélizy mais, l'intérêt soudain de l'un pour l'autre lui paraît tout de même très récent ... Preuve en est le projet de TCSP, qui est désormais fortement soutenu par GPSO, alors qu'en février dernier, lorsque le sujet avait été évoqué à ce même conseil, la réponse était nettement moins enthousiaste. Maintenant, GPSO semble devenu un fervent adepte de cette idée et met tous ses services à disposition de ce projet. Elle ne peut certes que s'en féliciter, même si elle trouve que cela s'apparente plutôt un cadeau fait à Vélizy pour les attirer vers nous.

Comme chacun sait, les élus écologistes de ce conseil et, en règle générale, soutiennent l'idée que la communauté d'agglomération doit correspondre au périmètre du SCOT. Cela paraît effectivement plus logique de faire correspondre l'administration d'un territoire à ce qui préside à sa structuration. Le SCOT est en effet un des critères qui ont été donnés au préfet pour dessiner les schémas de regroupement intercommunal. C'est pourquoi aujourd'hui elle trouve que l'avis du préfet est juste en ce qu'il suggère un regroupement d'une part avec Marnes la Coquette et, d'autre part, avec Saint-Cloud,

Garches et Vaucresson, ce qui serait également cohérent en terme de simplification électorale pour nos concitoyens par rapport aux circonscriptions législatives.

Pour toutes ces raisons, le groupe Europe - Ecologie-les Verts ne suivra pas la délibération proposée ici.

Enfin, Mademoiselle Candelier a une dernière question concernant l'avenir du syndicat 3S. Ce point n'est pas abordé ici mais il est abordé par le préfet, qui en recommande la dissolution. Elle aimerait donc savoir si ce syndicat avait commencé à réfléchir à la gestion, à la future gestion de ses compétences.

Monsieur le Maire prend la parole pour répondre et s'adresse en premier lieu à Monsieur Blandin. Concernant Cœur de Seine, il convient que désormais il y a une orientation claire ; les choses ont bien évolué depuis un an et cela va dans le bon sens.

Il est naturellement d'accord avec Monsieur Blandin sur la légitimité démocratique et les règles de fonctionnement, mais ce que celui-ci critique relève davantage du système d'élection, qui n'accorde pas suffisamment de place à telle ou telle composante politique, que de règles de fonctionnement qui lui paraissent tout à fait adaptées.

Il rappelle par ailleurs que la loi sur la réforme des collectivités locales doit de toute façon modifier le système de désignation des conseillers des EPCI et cela devrait répondre aux attentes exprimées.

À Mademoiselle Candelier, Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas ici de refaire l'histoire ni la loi, mais plutôt de l'appliquer. C'est vrai que la loi de fin 2010 a imposé des délais assez courts. Il s'agit, fin 2011, de l'achèvement d'un schéma. Celui-ci n'aura pas pour effet de contraindre telle ou telle collectivité en fonction de ce qu'aura dit le préfet. Le seul effet pratique, en réalité, c'est que si certaines communes proposaient, après décembre 2011 quelque chose qui ne soit pas conforme à ce schéma, le préfet serait en droit de la refuser sans que ce soit d'ailleurs une obligation. On est donc loin d'un achèvement à marche forcée et tout cela peut prendre encore quelques années.

Sur le terme d'usine à gaz, cela ne lui paraît pas approprié, surtout si on regarde les cartes des Hauts-de-Seine. Les différentes communautés se sont mis en place dans pratiquement toute la moitié sud du département et le seul point pas très clair qui subsiste effectivement c'est la zone dans le nord du côté Neuilly, Levallois, Clichy où c'est encore un peu confus mais en voie de se régler.

Concernant Vélizy, il ne juge pas nécessaire de faire de commentaire et rappelle que le conseil municipal de Vélizy a le droit de délibérer comme il veut et sur ce qu'il veut. Il est clair que Vélizy a été en contact aussi bien avec Versailles Grand Parc qu'avec GPSO. Il tient toutefois à préciser que les rapports de Chaville et de Vélizy ont toujours été extrêmement étroits, ne serait-ce que parce qu'une grande partie des systèmes de transport qui desservent Vélizy, viennent de Chaville et les gares sont à Chaville.

Quant au syndicat 3S, effectivement il y a un certain consensus sur l'opportunité de dissoudre le syndicat, qui semble avoir vécu. C'est maintenant au conseil d'administration de 3S de travailler dans ce sens.

Monsieur de la Roncière ajoute sur ce dernier point qu'on attend la fin du déploiement de la fibre optique sur les villes de Saint Cloud et de Suresnes avant de commencer à réfléchir très concrètement à cette question, c'est-à-dire regarder les édicules qu'occupent les équipements de Numéricable pour savoir s'ils sont publics ou privés par exemple. Une petite étude sera à faire sur ce point prochainement.

Le débat étant clos, Monsieur le Maire met aux voix la délibération n°11.

Le projet de délibération est adopté à la majorité, avec 2 votes contre : M. BLANCHARD et Mlle CANDELIER.

12°) Développement durable – Communication sur la démarche agenda 21 communal.

Rapporteur : Madame FLAMANT.

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 7 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Madame Flamant fait un point sur l'état d'avancement de la démarche Agenda 21 communal et rappelle, pour mémoire, que l'Agenda 21 consiste en un plan d'actions en matière de développement durable.

La communauté d'agglomération GPSO s'est dotée d'un Agenda 21 communautaire fin mars 2010 et à Sèvres, une démarche à peu près similaire avait été lancée, dès fin 2008, avec les deuxièmes rencontres sévriennes qui étaient consacrées au développement durable et qui s'étaient achevées en 2009 par un forum développement durable sur l'île de Monsieur.

Dans la perspective de l'Agenda 21 communautaire, la démarche communale avait connu une pause, même si, naturellement, le travail avec le Comité Sévrien du Développement Durable (CSDD) et la municipalité sur des actions de développement durable s'était poursuivi. Toutefois, en matière de démarche « Agenda 21 » proprement dite, on avait préféré attendre que soit formalisé l'Agenda 21 communautaire avant de poursuivre la démarche de la ville.

Dans la mesure où maintenant GPSO et donc Sèvres, en tant que membre de GPSO, a son Agenda 21, la ville a relancé les travaux pour avoir une déclinaison communale des orientations communautaires en matière de développement durable.

Ces derniers mois, le CSDD a travaillé pour reprendre et actualiser toutes les idées, propositions, initiatives qui avaient émergé sur Sèvres en 2008-2009 et il s'agit maintenant, dans les mois à venir, de travailler avec les différents élus sectoriels et les services de la ville pour approfondir les propositions avant de se tourner, à l'automne, vers les Sévriens pour une nouvelle phase de concertation. Cette concertation, qui sera un peu plus courte que celle de 2008-2009, se fera évidemment au travers du Sévrien, du site de la ville, du site sevres-developpementdurable.fr, ainsi que d'une ou des réunions publiques. Madame Flamant conclut en expliquant que tout ce travail devrait déboucher sur la formalisation de l'Agenda 21, à la fin de l'année 2011 ou en tout début d'année prochaine. Naturellement, cet Agenda 21 sera proposé à l'approbation du conseil municipal.

Avant de passer la parole à Monsieur Blanchard, Monsieur le Maire tient à remercier Madame Flamant pour tout le travail qu'elle effectue non seulement sur l'Agenda 21 mais dans tout ce domaine et en particulier avec le Conseil Sévrien du Développement Durable.

Monsieur Blanchard rappelle que le groupe Europe-Ecologie les Verts s'est déjà exprimé, du dernier conseil, sur l'Agenda 21 communautaire et ses failles notamment en matière de gouvernance. La communication proposée ici explique qu'il a été décidé, sur proposition du CSDD, de créer cinq groupes de réflexion qui reprendront les axes de travail arrêtés par la communauté.

Il se félicite qu'aient été repris les axes de travail ciblés par la communauté, puisqu'ils sont suffisamment larges pour permettre de conduire bon nombre d'actions. Toutefois, il lui semble qu'il faudrait créer un groupe de travail supplémentaire, qui permettrait d'appréhender l'environnement dans sa globalité. Il prend pour exemple, le projet Jean Nouvel sur l'île Seguin, que le groupe Europe-Ecologie les Verts a évoqué dans une tribune libre en mars dernier. Le maire de Boulogne-Billancourt, Monsieur Baguet, a triplé les droits à construire sur l'île et veut édifier cinq tours de plus de cent mètres de hauteur. Il est évident que Sèvres est sérieusement impacté, aussi bien les riverains immédiats qui habitent sur la colline Brimboration ou rue Troyon, que l'ensemble des Sévriens.

Ce projet prévoit 4 000 000 de visiteurs par an alors que les infrastructures de transport ne sont pas à la hauteur. Celles qui existent sont saturées, comme le bus 171 et celles que l'on envisage de créer sont notoirement insuffisantes ou très éloignées, puisque le nouveau métro est prévu pour 2025.

Or, Monsieur Blanchard constate qu'il n'est jamais fait mention de tout cela : ni dans « Le Sévrien », à part la tribune du groupe, ni en conseil municipal. Il suggère donc de créer un groupe de travail largement ouvert aux Sévriens, afin qu'ils puissent se saisir de questions de ce type. Puisque cela n'a pas été fait dans l'Agenda 21 communautaire, il est encore possible de corriger cela avec l'Agenda 21 local.

En réponse à l'intervention de Monsieur Blanchard, Monsieur le Maire explique que s'il comprend parfaitement que l'on puisse s'intéresser à ce qui se passe dans les villes voisines, il faut quand même rappeler quelques principes. L'île Seguin est entièrement sur le territoire de Boulogne-Billancourt, les décisions qui sont prises la concernant sont prises dans le cadre des documents d'urbanisme de la ville de Boulogne-Billancourt et, effectivement, il y a eu débat puisque, la veille, le conseil municipal de Boulogne a voté la modification du PLU dans le cadre d'une procédure de révision simplifiée. Si chacun peut avoir un avis personnel sur les choses, la ville n'a pas, en tant qu'institution, à interférer avec des projets qui sont strictement sur le territoire de la ville voisine, même si ceux-ci peuvent nous impacter. On pourrait également rappeler que depuis le temps qu'il y a des projets sur l'île Seguin, si on avait constitué un groupe de travail à chaque nouveau projet, cela aurait pris beaucoup de temps.

Sur ce projet proprement dit, que le Maire suit avec beaucoup d'attention, il y aura un débat intéressant à mener sur les avantages ou les inconvénients de telle ou telle chose et il n'est pas à exclure qu'on ait, à un moment donné, à s'y intéresser. Toutefois, il lui paraît exagéré de vouloir créer un groupe permanent dans le cadre du conseil sévrien du développement durable pour s'intéresser à tous les projets des communes voisines. Il

peut y avoir des mécanismes de fonctionnement suffisamment souples, dans le cadre de ce conseil ou celui de GPSO, pour, en cas de besoin, travailler sur tel ou tel problème qui concerne plusieurs communes.

En l'occurrence, cela n'ôte rien à l'intérêt de la démarche de l'Agenda 21 communal. Par ailleurs, l'avantage du Comité Sévrien de Développement Durable est de proposer un processus suffisamment souple en matière de groupe de travail, pour le faire évoluer sur une simple décision ou proposition du conseil du développement durable.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication.

13°) Développement durable – Confirmation de l'adhésion de la ville de Sèvres à l'Agence Locale de l'Energie à la suite de la modification des statuts.

Rapporteur : Madame FLAMANT

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 7 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Mme Flamant explique que la ville a adhéré, il y a 18 mois, à l'Agence Locale de l'Energie (ALE) qui, à l'époque, était appelée Arc de Seine Energie parce qu'il s'agissait d'une entité relevant de la communauté d'agglomérations Arc de Seine. Avec la création de GPSO les statuts de cette association ont été revus et désormais l'Agence Locale de l'Energie s'appelle « Grand Paris Seine Ouest Energie ». Il s'agit donc d'approuver ces nouveaux statuts et de confirmer l'adhésion de la ville de Sèvres à cette institution.

Madame Flamant rappelle par ailleurs qu'un conseiller info-énergie tient une permanence tous les troisièmes mardis du mois en mairie, à Sèvres, pour conseiller les Sévriens sur les travaux qu'ils peuvent mener en matière d'économies d'énergie.

Monsieur le Maire ajoute que cette agence bénéficie même de subventions européennes, ce qui montre son caractère un peu particulier.

Monsieur Blanchard demande la parole et annonce que son groupe votera pour cette délibération, l'Agence Locale de l'Energie représentant une très bonne chose. Il souhaite toutefois savoir pourquoi les communes, en dehors de la subvention de GPSO, ne contribuent pas directement et en proportion de leur population au budget de l'agence. Cela permettrait que chaque commune passe une convention d'objectifs précise avec l'agence, notamment en termes d'intervention ou d'animation auprès de la population mais aussi auprès des services municipaux.

Enfin, il aimerait savoir quel est le plan d'action de l'agence en ce qui concerne les bâtiments communaux sévriens.

En réponse, Monsieur le Maire fait remarquer qu'il ne voit pas l'intérêt de doubler GPSO. L'agence a une subvention de fonctionnement, qui est donnée par la communauté au nom de toutes les communes. Cela n'empêche pas du tout l'agence, au contraire, de s'intéresser à ce qui se passe dans les communes. Preuve en est cette permanence que rappelait Madame Flamant, à laquelle il laisse la parole pour répondre à la suite de la question.

Madame Flamant explique que l'Agence Locale de l'Energie n'a pas de compétence particulière concernant les bâtiments communaux, elle n'a qu'un rôle de conseil et d'accompagnement. À ce titre, la ville est en lien avec l'ALE dans le cadre de la réflexion sur les bâtiments communaux, mais l'ALE n'est pas responsable, en tant que tel, sur les bâtiments communaux.

À ce stade du débat, et compte tenu de l'ordre du jour, Monsieur le Maire suggère d'avancer un peu plus rapidement dans l'examen des questions

Monsieur le Maire met le projet de délibération aux voix.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

14°) Développement durable – Signature du protocole d'accord avec le SIGEIF et EDF pour l'efficacité énergétique et la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie.

Rapporteur : Madame FLAMANT

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 7 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Madame Flamant explique qu'il existe un dispositif de Certificats d'Economie d'Energie, qui permet aux collectivités locales de valoriser leurs efforts d'investissements en matière d'économies d'énergie, en récupérant de l'argent par le biais de ce fameux dispositif des Certificats d'Economie d'Energie.

De par sa taille, la ville de Sèvres, comme de très nombreuses autres collectivités locales, ne peut bénéficier directement d'un tel système aujourd'hui, sauf à mutualiser avec d'autres ses économies d'énergie pour pouvoir accéder à ces certificats.

Le SIGEIF a donc mis en place depuis début 2011 un système de mutualisation afin de permettre aux collectivités locales de petite taille, d'adhérer à un accord tripartite, Sigeif, EDF et collectivités locales.

Si la collectivité entre dans ce dispositif avec le Sigeif, elle peut percevoir au minimum, et à ce jour 3,43 euros par kWh d'économie gérée. Naturellement, les prix du marché peuvent varier. Les fonds lui sont versés ou reversés une fois par an et, naturellement, le montant dépend des investissements effectués, en terme d'investissements éligibles.

Elle précise qu'à l'heure actuelle, on n'est pas en mesure d'apprécier le niveau exact de ce qu'on peut récupérer mais la ville vient de recruter un énergéticien pour préparer les dossiers et suivre ces questions de Certificats d'Economie d'Energie.

Monsieur le Maire ajoute que la ville a effectivement recruté un technicien sur ces problèmes d'énergie compte tenu de tous les programmes engagés pour les économies d'énergie dans les bâtiments communaux.

Par ailleurs, il souhaite apporter des réponses à deux questions posées en commission. À la question de Monsieur Blanchard pour savoir s'il y avait déjà des travaux en cours qui donneraient lieu à ces Certificats d'Economie d'Energie, il explique que c'est le cas des travaux d'éclairage public dans le cadre du PPP de la communauté. Ce sera le cas également des travaux d'isolation des combles de l'hôtel de ville.

Monsieur Durdux quant à lui, avait demandé si les travaux de la SEMI-SEVRES donnaient lieu à des Certificats d'Economie d'Energie. La SEMI étant un organisme indépendant de la ville, cela ne rentre pas dans le cadre de cette convention, mais, en revanche, elle peut y prétendre et elle l'étudie d'ailleurs, dans le cadre de ses propres travaux.

Monsieur Blanchard prend la parole pour se réjouir que Sèvres adhère enfin à ce dispositif qui date de 2005. Il note d'ailleurs que si la ville s'était engagée dès 2005 dans une politique volontariste d'économies d'énergie, elle aurait pu en bénéficier plus tôt.

Il n'a pas d'objection quant à se regrouper sous l'égide du Sigeif, mais rappelle que cette mesure technique ne remplacera pas une vraie volonté politique.

Monsieur le Maire répond que le dispositif a été voté en 2005 mais pour en bénéficier, il faut avoir de telles masses que la ville en aurait été dépassée à l'époque.

Monsieur le Maire met le projet de délibération aux voix.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

15°) Développement durable – Enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communication électroniques – Approbation d'une convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire relative aux travaux d'enfouissement des réseaux situés rue du Clos Anet et Rue Léon Bourgeois à Sèvres.

Rapporteur : Monsieur PATRY

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 7 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Patry explique qu'il s'agit d'approuver une convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le Sigeif et la société ETDE, relative aux travaux d'enfouissement de réseaux rue du Clos Anet et rue Léon Bourgeois.

Le financement des infrastructures afférentes aux réseaux de communication électroniques reste à la charge de la commune et représente pour les deux rues une dépense de 196 760 € TTC.

Monsieur Durdux tient à transmettre le message des riverains de la rue Léon Bourgeois qui sont très heureux de l'enfouissement des réseaux aériens ainsi que des travaux de rénovation de l'éclairage de la rue, entrepris par GPSO. Il rappelle toutefois à cette occasion qu'ils tiennent beaucoup au caractère forestier de cette rue et qu'ils ne souhaitent pas que cette opération d'enfouissement soit suivie de la pose d'un quelconque revêtement et comptent donc sur la vigilance du Maire auprès de GPSO.

Monsieur le Maire fait remarquer que les riverains de la rue en question rêvent d'une rue bien aménagée mais qui serait un espace piétonnier et pour leur seul usage privé. Il y a donc une certaine contradiction. Il explique qu'on fait simplement un minimum de travaux pour ne pas avoir à y revenir dans quelques années si les uns ou les autres changent d'avis.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

16°) Personnel communal – Créations et suppressions d'emploi.

Rapporteur : Madame SARINELLI

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Madame Sarinelli explique qu'il s'agit de permettre, d'une part, à des agents de bénéficier d'avancements, d'autre part, de pallier le remplacement d'un agent qui a été reclassé pour raison médicale et, enfin, de créer un emploi d'adjoint d'animation de deuxième classe pour l'Escale.

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

17°) Personnel communal – Révision de la liste des emplois comportant l'attribution d'un logement par nécessité absolue de service.

Rapporteur : Madame SARINELLI

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Madame Sarinelli explique qu'il s'agit d'une simple révision de la liste des emplois comportant l'attribution d'un logement par nécessité absolue de service afin de tenir compte de quelques situations individuelles qui avaient évolué. Il ne s'agit donc que de modifications à la marge.

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**18°) Personnel communal – Régime indemnitaire des attachés territoriaux
– Institution de la prime de fonction et de résultats.**

Rapporteur : Madame SARINELLI

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sarinelli pour le rapport de présentation. Il s'agit d'une mise à jour juridique puisque jusque-là, le régime indemnitaire des attachés territoriaux comportait plusieurs primes. La loi autorise désormais de remplacer ces différentes primes par une prime unique, comme c'est le cas pour les agents de l'état.

Madame Sarinelli précise que le montant de cette prime unique ne peut être inférieur à celles qui sont existantes. Les tableaux joints en annexe du rapport indiquent les différents coefficients et différentes modifications. Elle fait remarquer que globalement elles sont identiques à ce qui existait.

Monsieur Blanchard prend la parole pour regretter la mise en place de ce nouveau système de prime qui institutionnalise la concurrence et la compétition comme mode de relation entre les fonctionnaires alors que les missions de service public devraient être mises en œuvre collectivement pour être efficaces. De plus, les primes ne permettent pas aux agents de recevoir les retraites en rapport avec leur revenu réel.

Il souhaiterait par ailleurs savoir quelle est actuellement la moyenne des primes versées.

Monsieur le Maire ne peut naturellement pas donner ce genre d'information à brûle-pourpoint, et fait remarquer que c'est exactement le genre de question qui peut être posé en commission. Naturellement, Monsieur Blanchard étant absent à cette commission, ç'aurait été difficile. Il ne fera pas de commentaires sur la conception de Monsieur Blanchard des services publics, mais fait remarquer que si tout le monde la partager, cela n'avancerait pas beaucoup.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération n° 18 est adoptée à la majorité, avec 2 votes contre : M. BLANCHARD et Mlle CANDELIER.

19°) Politique de prévention – Approbation du projet d'actions de prévention en direction des élèves du collège de Sèvres – Autorisation donnée au Maire de demander une subvention au Conseil Général des hauts de Seine au titre de son programme d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance et de sécurité.

Rapporteur : Madame ROUX-FOUILLET

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 7 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Madame Roux-Fouillet rappelle que dans le cadre du Contrat Local de Sécurité la ville soutient et finance régulièrement un certain nombre d'actions et de prévention notamment à destination des collégiens. Ainsi, en 2010, le conseil municipal avait approuvé le soutien à deux actions coordonnées et proposées par l'association Olympio, d'une part, une action d'information et de prévention sur les risques liés à la consommation de produits psycho actifs qui a été suivie par 240 élèves en classe de 4^{ème} et d'autre part des ateliers sur la résolution non-violente des conflits qui a été suivie par 230 élèves en classe de 5^{ème}.

Pour 2011, et sur suggestion du collègue, il est proposé, d'une part de reconduire les ateliers sur la résolution des conflits pour les élèves de 5^{ème} et d'autre part, une nouvelle action autour de l'estime de soi cette fois-ci pour les élèves de classe 4^{ème}.

Ce programme se déroule sur quatre journées pour un coût total de 2 966 €. La délibération a pour objet d'approuver ce programme pour l'année 2011 et d'autoriser le Maire à solliciter le Conseil Général pour une subvention de la moitié de ce budget.

Monsieur Blanchard apprécie le fait de mettre en place des actions de prévention, mais regrette que les moyens déployés ne soient pas à la hauteur des besoins. Pour le collège de Sèvres, qui compte 940 élèves, 30 enfants sont en grande difficulté psychique et-ou de comportement dont 15 qui monopolisent à temps complet la vie scolaire.

Il rappelle qu'il y a déjà eu six exclusions définitives cette année, (deux en 6^{ème}, une en 5^{ème} et trois en 3^{ème}), ce qui n'est pas anodin. Malgré ce triste constat, il ne faut rien attendre de l'inspection académique et dans le contexte actuel de suppression de postes imposée par le gouvernement, le collège de Sèvres est le plus mal doté du département, puisqu'il arrive à la 100^{ème} et dernière place du département en matière de dotation globale horaire.

Concernant la prévention dans le collège, c'est donc à la commune et au département de financer, or elles le font très chichement : 3 000 € en 2011. Si les interventions de l'association Olympio sont intéressantes, (jeux de rôle, théâtre interactif), elles sont insuffisantes : une intervention d'une heure et demie par classe et par an, c'est très peu. Les enfants n'en gardent pas le souvenir et cette intervention ne sert pas de base à un travail à plus long terme. Finalement, il semble qu'elle soit largement inefficace. Il lui semblerait plus efficace de mieux former les enseignants à ces techniques et leur donner des outils pour mener à bien un travail tout au long de l'année, naturellement et en tout état de cause, il faudrait y consacrer plus de 3 000 euros par an.

Monsieur Durdux prend ensuite la parole pour compléter les propos de Monsieur Blanchard. Il n'échappe effectivement à personne que l'Etat s'acharne chaque année à supprimer des moyens financiers et humains à l'Education Nationale sur l'ensemble du pays mais également dans les Hauts-de-Seine. En France, 50 000 postes ont été supprimés dans l'Education Nationale sur les trois dernières années et 16 000 le seront l'année prochaine. Sur les Hauts-de-Seine, concernant les collèges, la dotation

globale horaire va diminuer de 2% l'année prochaine et de 6% sur Sèvres. C'est donc significatif, et ce alors même que les effectifs scolaires devraient augmenter, ce qui conduit les principaux des collèges à surcharger les classes ou à en ouvrir moins. Compte tenu de cette situation, naturellement, ils ont moins de surplus disponibles horaires pour personnaliser les enseignements, aider les enfants en difficulté ou faire de la prévention.

Dans ce contexte, il va de soi que toutes les actions que la ville peut engager pour faire de la prévention vont dans le bon sens mais, comme l'a souligné Monsieur Blanchard, elles sont extrêmement modestes, extrêmement ténues. Il faudrait pouvoir démultiplier ces actions et augmenter fortement le budget et les programmes que l'on propose. Naturellement, il convient qu'on ne pourra jamais à compenser le désengagement de l'Etat mais en augmentant les moyens que l'on accorde à cette dotation l'on devrait pouvoir faire plus.

Madame Roux-Fouillet rejoint globalement le constat établi mais à quelques exceptions près. Au sujet des difficultés rencontrées en classe de 6^{ème} au collège, elle explique que cette question a été évoquée aussi au CLSPD, notamment dans le cadre des groupes de travail et il devrait y avoir une mise en place de la prévention beaucoup plus précocement, notamment en classe élémentaire. Cette question est d'ailleurs souvent revenue dans les discussions qu'on a pu avoir dans les différents groupes de travail.

Elle précise toutefois que les deux opérations qui sont proposées ici ne sont qu'une illustration de l'ensemble du dispositif qui peut être déployé. Elle rappelle d'ailleurs qu'on a un club de prévention sur les deux communes qui est financé par le Conseil Général à hauteur de 750 000 €, on ne peut donc pas vraiment parler de « petit investissement » en termes de prévention, même si effectivement il faut coordonner un peu plus ces actions.

Elle ajoute que la ville est très désireuse que le collège s'investisse un peu plus aussi dans les travaux et les actions concrètes dans le cadre du CLSPD.

Monsieur le Maire fait deux remarques. Sans vouloir ici débattre de la politique de l'Etat, il tient à dire que le département pour ses collèges, dans ces domaines, fait beaucoup plus que n'importe lequel des départements voisins, excepté la Seine-Saint-Denis, qui est à peu près au même niveau. Le Conseil Général des Hauts-de-Seine fait à peu près le double que ce que font les départements de l'Essonne ou du Val-de-Marne.

En second lieu, il rejoint les propos de Madame Roux-Fouillet en disant que l'administration actuelle du collège, et il le constate en tant que membre du conseil d'administration du collège, ne profite pas et loin de là, de tous les dispositifs qu'offre le Conseil Général. Cela a été évoqué à plusieurs reprises, par le Conseil général, par les parents d'élèves et c'est regrettable.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20°) Bâtiments communaux – Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°2 au lot n°2 « installation, location et démontage de l'école provisoire » dans le cadre du marché relatif à la construction de l'école provisoire Croix-Bosset.

Rapporteur : Monsieur DUBY

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

La commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable en date du 7 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Il s'agit ici d'autoriser le Maire à signer l'avenant numéro 2 au marché « installation, location et démontage de l'école provisoire de Croix Bosset », afin de prolonger le contrat de location sur cinq mois, soit 49 426 € HT. Monsieur Duby ajoute que ce montant représentant 7,7% du marché initial, la commission d'appel d'offres a été consultée et a émis un avis favorable le 25 mai 2011.

Le rapport de présentation n'appelant pas d'observation, le projet de délibération est mis aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité, avec 1 abstention : M. GIAFFERI.

21°) Service public d'exploitation des marchés forains – Approbation du principe de délégation de service public sous la forme d'un affermage.

Rapporteur : Monsieur MOREL

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

En préambule de son rapport de présentation, Monsieur Morel rappelle qu'en février et juin 2006, le conseil municipal avait approuvé le principe de la délégation de service public pour l'exploitation des marchés de Sèvres et le 7 décembre 2006, le contrat de concession pour la Société Lombard et Guérin avait été approuvé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2007.

Il s'agit donc désormais d'entamer la procédure pour le renouvellement éventuel de cette délégation de service public, conformément au code général des collectivités territoriales, l'objectif étant de déterminer le mode de gestion pour l'avenir.

Les élus peuvent consulter en annexe un premier bilan du contrat de concession de la société Lombard et Guérin qui gère le marché de Saint Romain et le Marché de la Cristallerie, qui montre un fonctionnement satisfaisant. Le concessionnaire était autorisé, dans le cadre de sa délégation, à percevoir les redevances pour l'élimination des déchets et également la promotion du marché, les commerçants étaient abonnés, devant de plus rembourser les frais relatifs à la consommation d'électricité.

Aux termes de cette convention, le concessionnaire est chargé d'assurer le nettoyage des emplacements concédés au marché Saint Romain et au marché de la Cristallerie, ainsi que l'entretien du marché couvert. En outre, le concessionnaire fournit et remplace, à ses frais, le matériel d'exploitation et souscrit, à son nom, les contrats d'abonnement et de consommation d'eau et d'électricité.

Le rapport comprend les recettes et les résultats du compte d'exploitation de la société Lombard et Guérin sur cette délégation.

Monsieur Morel explique que plusieurs possibilités s'offrent aujourd'hui à la ville : la régie directe ou la gestion déléguée. La régie directe c'est lorsque la commune prend en charge directement l'ensemble des prestations (perception des droits, entretien et animation du marché). La gestion déléguée, c'est le système adopté par la ville jusqu'alors, c'est-à-dire que la personne publique confie à une personne morale la gestion de ce service.

En terme de gestion déléguée, on peut se tourner vers la régie intéressée, vers la concession ou enfin vers l'affermage. En cas de régie intéressée, le régisseur est rémunéré par la collectivité au moyen d'une redevance fixe et d'un pourcentage sur le résultat de l'exploitation. La concession, elle, est un contrat par lequel la personne confie à une personne privée l'exploitation du service public, à ses risques et périls pour une longue durée, moyennant une rémunération versée par les usagers du service. Ce dernier cas est particulièrement adapté lorsqu'il nécessite des investissements importants.

Enfin, l'affermage est un contrat par lequel la collectivité demande au fermier d'exploiter le service public, les premiers investissements ayant été effectués.

Ces principes étant rappelés, Monsieur Morel explique que la gestion déléguée apparaît comme la plus adaptée à ce service, d'autant que si on devait revenir à un système différent, par exemple la gestion intégrée à la commune, la ville devrait alors prendre en charge tout le personnel nécessaire.

Par ailleurs, la ville ayant déjà réalisé les investissements nécessaires, l'affermage paraît la solution la plus adaptée.

Monsieur Morel présente ensuite rapidement la procédure administrative relative à la passation de délégation de service public.

En premier lieu, la commission consultative des services publics locaux doit être consultée sur le principe, en l'occurrence, elle s'est réunie le 6 juin. Ensuite, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation de service public, puis la procédure de consultation des entreprises est lancée : publication d'un avis d'appel public à candidatures, ouverture des candidatures prévue le 2 septembre, mise à disposition des candidats du cahier des charges et visite des marchés par les candidats, ouverture de l'analyse des offres puis négociation, offre définitive. Le choix définitif est prévu pour début novembre et le conseil municipal est ensuite consulté pour l'attribution du contrat, sachant que la transmission aux conseillers municipaux des présentations des offres doit se faire quinze jours avant la réunion du conseil municipal. Le début d'exécution est prévu pour le 1^{er} janvier 2012.

Avant de donner la parole à Madame Cyrot, Monsieur le Maire ajoute que la commission consultative des services publics locaux a émis un avis favorable unanime à ce projet de délégation du service public d'exploitation des marchés de la ville.

Madame Cyrot explique qu'elle a pu échanger avec les commerçants de Sèvres au sujet de ce projet et ainsi constater que le système dans lequel ils sont à l'heure actuelle, en terme de délégation de service public, leur convient parfaitement. Il y a toutefois quelques points qui posent problème aujourd'hui. Tout d'abord, le coût, trop élevé. À titre d'exemple, à Sèvres, pour un étalage de 8 mètres le commerçant paie 360 € tous les quinze jours, alors qu'à Chaville, il paie 350 € par mois pour 24 mètres. De plus, à Sèvres, il faut ajouter 50 € par mois pour le stationnement, alors qu'ils n'ont pas à payer de coût de stationnement ni à Chaville, ni à Viroflay ni même à Versailles.

Le second point concerne les difficultés qui sont directement liées à l'environnement. Tout d'abord, les problèmes de stationnement puisque les commerçants constatent que peu de monde utilise le parking, qui est d'ailleurs très mal indiqué. Elle ajoute que les commerçants sont tout à fait d'accord sur le principe d'avoir des travaux mais regrettent que ces travaux aient été programmés en mai-juin, qui est une période d'activité importante pour le marché. Elle remercie Monsieur le Maire d'avoir écouté le message des commerçants.

Monsieur le Maire la remercie à son tour de s'être fait leur messager même s'il n'a pas besoin d'intermédiaire pour écouter les commerçants du marché. Il ajoute qu'on est exactement dans le genre de débats et discussions qui relèvent de la commission plus que de la séance plénière. Cela dit, concernant les travaux, même si les commerçants ne trouvent pas le programme d'intervention idéal, ils devaient être réalisés rapidement pour permettre l'ouverture du collège, puisqu'il s'agissait des travaux de chauffage. Pour le parking, très peu utilisé, il rappelle que lorsqu'on ouvre un parking, il faut toujours attendre quelques mois, voire un peu plus, pour qu'il se remplisse.

Enfin, le marché est situé en centre-ville, avec ses avantages et ses inconvénients ; on ne peut pas le mettre sur les coteaux, les commerçants n'auraient pas beaucoup de monde.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

22°) Sports et activités sportives – Approbation de conventions d'objectifs avec les associations « Club Olympique de Sèvres » et « Sèvres Football Club 92 ».
Rapporteur : Monsieur FORTIN

La commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 7 juin 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Fortin rappelle que pour les associations sportives bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 €, la loi oblige à passer une convention avec ces associations pour définir des objectifs. Les conventions avec ses deux associations étant expirées, il faut les renouveler et elles ont été, au passage, légèrement modifiées. Les conventions prévoient des objectifs, recensent les équipements et il est également prévu un système de réunions et de rapports de façon à favoriser une plus grande proximité avec ces associations et pouvoir travailler avec elle en permanence.

Soumis au vote des conseillers, le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

23°) Affaires domaniales – Municipalisation d’une section de la RD 407 – Classement dans le domaine public communal de sa partie comprise entre l’avenue de l’Europe et la rue du 8 mai 1945 – Approbation d’une convention fixant les modalités de municipalisation avec le Département des Hauts-de-Seine.

Rapporteur : Monsieur PATRY

La commission des finances, du développement économique et de l’administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l’unanimité.

Monsieur Patry explique qu’il s’agit d’approuver la municipalisation d’une section de la RD 407 constituée par la rue des Combattants en Afrique du Nord et de la rue Pierre Midrin pour sa partie comprise entre l’avenue de l’Europe et la rue du 8 mai 1945, c’est-à-dire le rond-point au bout de la passerelle. La délibération autorise également le Maire à signer la convention de transfert dans le domaine public communal avec le département des Hauts-de-Seine.

La compétence voirie étant exercée par la communauté, ce projet prévoit aussi de transférer la gestion de ces voies à GPSO qui bénéficiera du versement de la compensation financière versée par le Département, soit 271 289 HT, en valeur février 2008.

Le rapport de présentation n’appelant aucune observation, le Maire met la délibération aux voix.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

24°) Affaires domaniales – Parc de stationnement – Affectation à la communauté GPSO de 44 places de stationnement acquises par voie d’échange au parking Gallardon, sis 119 Grande Rue à Sèvres – Désaffectation de 13 places au parking Cheviron, sis 131 Grande Rue à Sèvres.

Rapporteur : Monsieur DUBY

La commission des finances, du développement économique et de l’administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l’unanimité.

Il s’agit ici d’affecter à GPSO 44 places de stationnement acquises par voie d’échange sans soulte au parking Gallardon et de désaffecter de la communauté 57 places dont 9 double au parking Cheviron. Monsieur Duby rappelle que le principe de cet échange avec le Syndicat Intercommunal pour l’équipement sanitaire et social (SICESS) et le centre Hospitalier Intercommunal des Quatre Villes a été approuvé par le conseil le 21 octobre 2010. La signature des actes notariés est prévue fin juin 2011. À la fin de ces opérations, la ville restera propriétaire de 13 places au parking Cheviron.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l’unanimité.

25°) Affaires domaniales – Approbation d’une convention d’occupation temporaire du domaine public communal par l’entreprise Francilia BTP.

Rapporteur : Monsieur PATRY

La commission des finances, du développement économique et de l’administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l’unanimité.

Monsieur Patry explique que cette convention autorise la société Francilia BTP, société titulaire du marché de rénovation-reconstruction du collège à occuper le domaine public communal, pendant une durée de onze mois à compter du 1^{er} juin 2011, pour une redevance de 20 000 €.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l’unanimité.

26°) Service de communications électroniques – Adhésion au groupement de commandes du SIPERREC.

Rapporteur : Monsieur de la RONCIERE

La commission des finances, du développement économique et de l’administration communale en date du 10 juin 2011 a donné un avis favorable à l’unanimité.

Monsieur de la Roncière explique que le SIPPEREC est compétent en matière de télécommunications et propose, à ce titre, aux communes adhérentes, de les aider dans les phases de préparation des appels d’offres, de consultation de ces mêmes appels d’offres et dans le suivi des commandes réalisées.

Il est donc proposé d’adhérer au groupement de commandes du SIPPEREC, permettant ainsi des économies d’échelle de l’ordre de 30 à 40%, soit 40 à 60 000 € pour le budget de la ville en 2010.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l’unanimité.

27°) Compte-rendu de la délégation au Maire.

Rapporteur : Monsieur BARRIER

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de la délégation au Maire.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu’il est saisi de deux questions orales, l’une du groupe Modem, la seconde du groupe des écologistes.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Giafferi pour exposer sa question.

Celui-ci explique qu'il avait effectivement posé une question sur l'avenir de la caserne des pompiers de la rue Fréville le Vingt mais indique également que Monsieur le Maire y a opportunément répondu dans le dernier numéro du Sévrien et l'en remercie.

Monsieur le Maire ne reprend donc pas ses propos tenus dans le Sévrien et donne la parole à Monsieur Blanchard pour poser la question de son groupe.

Monsieur Blanchard explique que le groupe des écologistes a constaté que des panneaux électroniques avaient été installés en ville et souhaiterait en savoir plus à ce sujet. Il regrette vivement que des installations de ce type soient mises en place sans que le conseil ne soit consulté, d'autant que s'agissant de panneaux électroniques, Sèvres en a déjà fait une douloureuse expérience. En effet, en 1985, le maire de l'époque, avait utilisé ces panneaux à des fins de propagande dans l'affaire MTMC. Ces panneaux avaient disparu du paysage sévrien, sans que cela ne gêne personne. Il ajoute que l'installation de ces panneaux n'est pas une question technique puisqu'ils sont susceptibles de véhiculer des messages politiques. Il souhaiterait donc que Monsieur le Maire explique au conseil le type d'informations qui pourraient y être délivrées, le mode d'accès donné, par exemple, aux associations sévriennes pour y diffuser leurs annonces. Il voudrait également que le Maire s'engage à observer une stricte neutralité politique dans la définition des messages. Monsieur Blanchard ajoute pour conclure que le groupe des écologistes sera tout particulièrement vigilant à ce que ces informations n'entachent pas les droits d'expression de l'opposition.

Par ailleurs et sur un tout autre sujet, Monsieur Blanchard explique que son groupe a été interpellé sur les difficultés rencontrées par les enseignants de maternelle vis-à-vis de la société Pichon qui livre des fournitures scolaires. Il aimerait donc savoir pourquoi cette société, qui ne semble pas donner satisfaction, a été choisie.

Concernant la question des panneaux électroniques, le Maire fait tout d'abord remarquer que Monsieur Blanchard a une certaine tendance, fâcheuse, à appeler « propagande » tout simplement l'expression d'opinions qui ne sont pas celle de son groupe, ce n'est pas tout à fait la même chose.

La livraison de cinq panneaux d'affichage électronique fait partie des contrats de partenariat public-privé d'éclairage public. Ces panneaux n'étaient pas demandés au départ dans l'appel d'offres et relèvent d'une offre gracieuse du prestataire. Après réflexion, ces panneaux ont été implantés à des points stratégiques (Grande Rue, au niveau de la porte du mail, Grande Rue, au débouché de la rue Pierre Midrin côté commissariat de police, Grande Rue, au niveau du square Montespan et au rond-point des Bruyères) et mis en service progressivement.

Monsieur le Maire voudrait dire par ailleurs que l'information municipale respecte parfaitement la neutralité républicaine. Il rappelle à ce titre que la dernière enquête de satisfaction faite auprès des Sévriens sur l'ensemble des supports de communication de la ville, dont les panneaux à l'époque ne faisaient pas partie, faisait apparaître trois chiffres intéressants :

- 90% considèrent que les informations sont utiles, ce qui est une augmentation de 5% par rapport à 2008,
- 85% estiment qu'elles sont intéressantes, + 7% par rapport à 2008
- seulement 5% considèrent que les informations ne seraient pas dignes de confiance.

Il n'y a donc aucune raison de modifier une ligne éditoriale qui donne satisfaction à la grande majorité des Sévriens ; ces journaux ne seront simplement qu'un moyen supplémentaire pour améliorer encore la diffusion de l'information. Leur objectif est, en premier lieu, de publier des informations pratiques sur les démarches administratives et la vie communale. Or donner les heures d'ouverture du service d'état-civil ne lui paraît pas relever d'une démarche politique.

Pour le reste, Monsieur Blanchard fait allusion à MPMC. Il peut certes être nostalgique d'une période où la ville accueillait le plus vieux squat de France dans lequel il était lui-même un des personnages agissants. Pour sa part, Monsieur le Maire rappelle qu'il a soutenu l'action de son prédécesseur qui a mis fin à une situation inacceptable. La majorité des sévriens a d'ailleurs comme lui soutenu feu Jean Caillonneau et ce n'est pas un hasard si le square de la Forge porte désormais le nom de l'ancien maire.

Si effectivement le panneau électronique de l'époque a permis de faciliter la rénovation de la rue des Caves du Roi et l'évacuation des squats, il s'en félicite et forme simultanément le vœu que Sèvres n'ait plus à lutter contre les squats.

Concernant la seconde question, au sujet de la société Pichon et les enseignants de maternelle, qui auraient saisi Monsieur Blanchard à propos de difficultés rencontrées avec la société Pichon, Monsieur le Maire tient à rappeler que la société a été choisie après une procédure d'appel d'offres et de mise en concurrence ; et c'est la seule qui répondait à l'ensemble des demandes. Il précise qu'il y a une liste dans les propositions de la société retenue, quelle qu'elle soit, et les enseignants peuvent commander dans cette liste ce dont ils ont besoin. Certes, les besoins évoluent et les enseignants changent ; il faut donc trouver une certaine souplesse dans ce système. C'est ce qui a été fait mais certains enseignants ne veulent pas comprendre qu'on est tenu par la réglementation et que les textes actuels n'autorisent pas le choix de produits sur catalogue pris ici ou là. On est obligé de se plier à une certaine discipline et si certains enseignants de maternelle ne veulent pas admettre un catalogue qui, dans l'ensemble, convient à la grande majorité d'entre eux, c'est leur affaire mais on ne peut pas laisser chacun choisir ses fournitures où bon lui semble. Il y a un catalogue qui a été choisi, dans lequel les enseignants peuvent se servir. Il y en a peut-être un ou deux qui ne sont pas contents, c'est regrettable mais c'est ainsi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

*Compte-rendu analytique approuvé à l'unanimité
en séance du Conseil municipal du 20 octobre 2011.*